



Pisciculture Louis BLANC - LA PUYA
92, rue des Marquisats 74000 - ANNECY

☎ 04 50 51 53 97

Email : aappma.anancy.rivieres@gmail.com

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SAMEDI 17 FEVRIER 2024 9H30
SALLE DES EAUX ET FORETS

Le SAMEDI 17 FEVRIER 2024 s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Anancy Rivières conformément à ses statuts.

M. Francis AUBERT déclare ouverte l'Assemblée Générale à 9h 45 précises. Il souhaite la bienvenue à tous.

Il remercie pour leur présence :

Madame Fabienne GREBERT, Conseillère déléguée Anancy et Conseillère Régionale AURA, Monsieur Alexandre MULATIER-GACHET, 1^{er} Adjoint Maire d'Anancy, Madame Virginie DETRAZ, DDT Service Eau et Environnement, Monsieur Yann MAGNANI, Président de l'AAPPMA Anancy Lac Pêche, Monsieur André POTTIER, Président de la Fédération des Gardes Particuliers ainsi que les chargés de missions de la Fédération Départementale présents.

Il excuse :

Monsieur Yves LE BRETON, Préfet de Haute Savoie, Monsieur Martial SADDIER, Président du Conseil Départemental, Madame Magali MUGNIER, Conseillère Départementale, Madame Christelle PETEX-LEVET, Député, Monsieur Antoine ARMAND, Député, Monsieur François ASTORG, Maire d'Anancy (représenté par son 1^{er} Adjoint), Madame Frédérique LARDET, Présidente du Grand Anancy, Madame Sylviane NOËL, Sénatrice et Conseillère Régionale AURA, Monsieur Benoît TONANNY, Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023

Gilles Richier, secrétaire, rappelle que le compte rendu de l'assemblée générale 2023 était à disposition de tous pour lecture avant cette assemblée générale et demande si une relecture est nécessaire.

Vote. Approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Francis Aubert, Président, prend la parole :

Conformément au programme annoncé lors de notre dernière AG de nombreux objectifs se sont vus concrétisés en 2023 et d'autres se poursuivent.

Développement et enrichissement du site internet et de la page Facebook permettant de garantir des informations régulières aux adhérents, Gilles, Romain, Guillaume et René continuent de s'investir, nous les remercions pour leur implication.

La rénovation des bassins ainsi que le remplacement des tuyauteries inox et travaux annexes sont terminés. Coût des travaux 62 000€ répartis pour moitié avec Annecy Lac Pêche et soutenu financièrement à hauteur de 49 700€ par le Département dans le cadre du Plan Pêche.

Nombre d'entre vous ont certainement eu l'occasion de rencontrer notre équipe de 14 gardes dont 4 formés cette année qui ont réalisé 287 sorties pour environ 750 heures et 326 pêcheurs contrôlés. Peu de PV mais quelques avertissements.

Le parcours urbain du Thiou qui a rencontré un vif succès avec de nombreux pêcheurs tout au long de la saison. 600 kg de truites arc en ciel surdensitaires déversées de mars à juin. Le manque d'eau et la thermie ont stoppé les déversements début juillet jusqu'à la fermeture. Comme pour toute nouveauté de nombreuses infractions à la réglementation ont été constatées. Nos gardes ont fait preuve de retenue et de beaucoup de pédagogie pour cette première année, ce qui ne sera plus le cas dès la prochaine saison, où, toute infraction constatée sera sanctionnée. Nous remercions les pêcheurs qui ont rendu le carnet de captures. Je rappelle que celui-ci est obligatoire et doit être tenu à jour au bord de la rivière ; le non-respect de cette règle sera également sanctionné.

Aux vu des constatations et des retours sur ce parcours nous allons faire évoluer la réglementation pour la prochaine saison. J'y reviendrai dans le programme 2024.

Il est utilisé par les écoles de pêche (AAPPMA et Fédération Départementale)

Une offre pêche départementale également élargie avec l'ouverture à l'automne 2023 du lac des castors à St Pierre en Faucigny (Toisinges) géré par la Fédération. Un projet de plan d'eau inscrit au programme 2024.

Puisque nous sommes au bord du Thiou pour la cinquième année nous avons participé au « Cleaning Thiou »

6 stages ateliers pêche nature organisés en 2023 et encadrés par Christophe, notre guide de pêche professionnel pour des enfants de 10 à 16 ans. Initiation et perfectionnement à divers modes de pêches, sensibilisation à la protection du milieu aquatique et découverte du territoire de l'AAPPMA.

La collecte des baux de pêche qui se poursuit avec l'achat des données actualisées du cadastre. Isabelle et René collectent les baux sur l'application QGIS deux demi-journées par mois.

La réserve partielle de pêche sur le Nant des Brassets (commune de Thorens Glières, lieu-dit la verrerie) est fonctionnelle depuis mars 2023. Nous continuons à suivre avec attention, conjointement avec la fédération, le projet de microcentrale initié par la mairie de Fillière.

Comme en 2022 toutes les AAPPMA ont été touchées par cette sécheresse qui a débuté plus tardivement mais de manière plus brutale.

L'AAPPMA est intervenu de janvier à novembre pour effectuer

- 10 pêches de travaux sur un linéaire de 800 mètres ; 1137 poissons déplacés dont 330 truites.
- 14 pêches de sécheresse sur un linéaire de 3350 mètres, 3669 poissons sauvés dont 2727 truites.
- La fédération a également réalisé 40 pêches d'inventaire (diag et observatoire) sur notre secteur (7230 poissons dont 4407 truites).

Nous remercions les techniciens de la fédération et nos 45 bénévoles sans qui ces pêches électriques ne seraient pas possibles. Encore un grand merci à eux.

Cette situation a également eu pour conséquences d'importants épisodes de braconnage cet été sur le Fier, les Usses, le Nom et la Fillière.

Les arrêtés sécheresse n'ont malheureusement pas eu d'incidence positive sur les cours d'eau puisque, bien au contraire, comme l'année précédente les consommations n'ont pas diminué pendant cette période.

L'activité de la pisciculture a permis de produire plus de 250 000 alevins de truites de souche (FIER et USSES) répartis sur les tronçons définis dans le Plan Local de Gestion (PLG), en conformité avec le PDPG, et le renouvellement du stock des géniteurs. Alevinages effectués de début mai à fin juin.

PLAN D'ALEVINAGE 2023

AFFLUENTS DU LAC (ANGON ET BORNETTE)	7200
FIER-FILLIERE	88 000
USSES	105 000

Au début de l'automne 20 000 alevins de truites AEC Bouillouses ont été déversés dans le bas du Fier sous le seuil des llettes jusqu'au barrage de Chavaroche.

Ont été également produits pour la fédération de Savoie, 25 000 truitelles de souche Bouillouses, 12 000 ombles chevalier et 1 500 Cristivomers et 10 000 alevins AEC Bouillouses pour L'AAPPMA DU VAL ROMÉY dans l'Ain.

Le projet de création d'un parcours spécifique sur la Fillière qui a retenu l'adhésion à l'unanimité des pêcheurs de la société de pêche du pays de Fillière lors d'un vote à leur AG du 24 janvier 2023 n'a pas été instruit en l'état. Nous interrogerons la fédération pour un avis technique et scientifique sur le bien-fondé de ce projet ainsi que son implantation géographique.

Le projet de retenue collinaire de Beauregard pour lequel nous avons déposé un recours sur le fond devant le tribunal administratif de Grenoble pour insuffisance de l'étude d'impact sur le milieu aquatique, l'absence de diagnostic piscicole et le manque d'étude d'impact des prélèvements envisagés ainsi que sur l'insuffisance de l'étude hydrologique du nom et la potentielle dégradation de la masse d'eau vis-à-vis du SDAGE (schéma d'aménagement de gestion des eaux Rhône méditerranée corse) sera jugé prochainement. Nous déciderons conjointement avec la fédération des suites à donner à la l'issue du jugement.

Tout au long de cette année 2023 nous avons répondu présent et participé aux nombreuses réunions des contrats de rivières ou de bassin, concertation de projets....

Je vous remercie encore une fois tous nos bénévoles, nos gardes particuliers, ainsi que les sociétés locales de pêche locales pour leur implication et leur disponibilité tout au long de cette année 2023. A signaler le départ de Laurent DUPARC président de la Truite des Usses. Nous le remercions pour son investissement sans compter durant plus de 30 ans. « La Truite des Usses » a besoin d'un nouveau président ayant de la disponibilité pour relever le flambeau.

Je termine en lançant un appel à tous ceux qui voudraient donner un peu de leur temps pour nous aider dans l'accomplissement des missions de l'association.

Vote du rapport d'activités. Approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Le trésorier, M. VENET présente et explique le bilan des comptes 2023.

Le nombres d'adhérents est en légère diminution : 1816 (-3,9%) pour 3047 cartes vendues (-1,1%)

Total du bilan : 405 678 €.

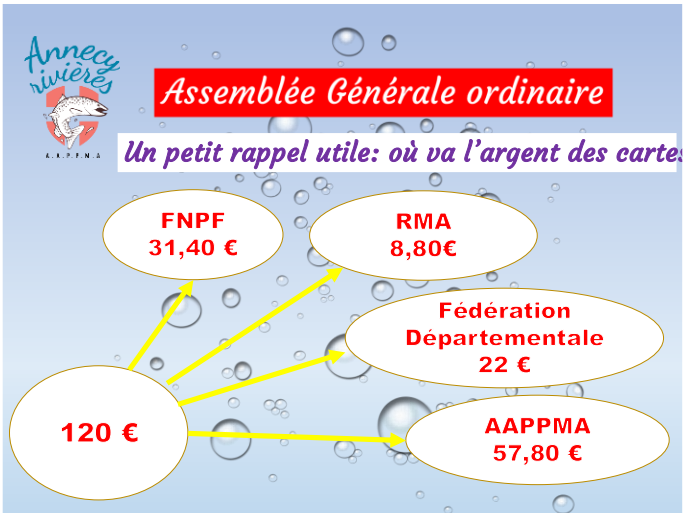
Total des ressources : 146 558 €.

Compte de résultat

En produits : 203 515€

En charges : 207 010€

Résultat net comptable : -3 495 €

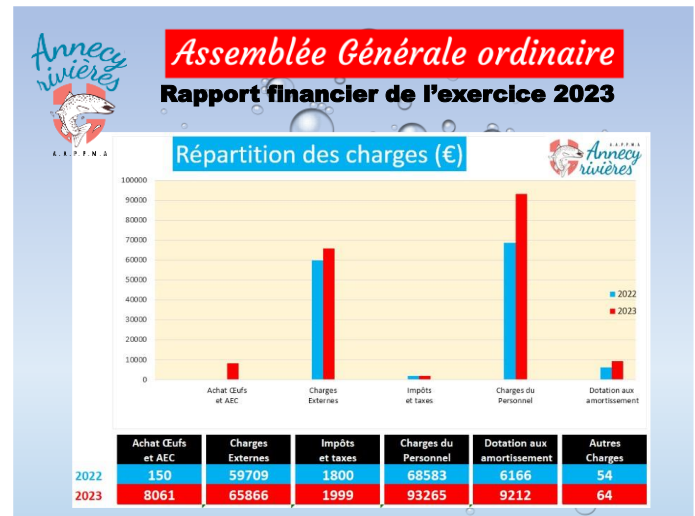
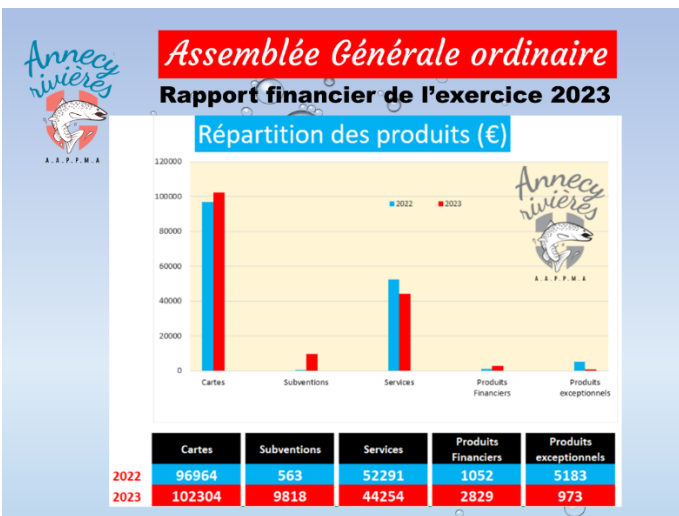


Assemblée Générale ordinaire

Rapport financier de l'exercice 2023

Produit	Saison 2022	Saison 2023	Evolution	
Carte Personne majeure	1458	1371	-87	-6,0%
Carte Découverte Femme	107	89	-18	-16,8%
Carte Personne mineure	324	356	32	9,9%
Carte Découverte -12 ans	326	336	10	3,1%
Carte Hebdomadaire	297	408	111	37,4%
Carte Journalière	570	487	-83	-14,6%
Total Cartes de Pêche	3082	3047	-35	-1,1%
Autres options	913	834	-79	-8,7%
Total cartes de pêche + options	3995	3881	-114	-2,9%
Total Adhérents	1889	1816	-73	-3,9%

Ce qu'il faut retenir pour 2023:
 1816 adhérents (-3,9%) pour 3047 cartes vendues (-1,1%)
 Les étages sévères de ces deux dernières années ont des conséquences sur la pratique des pêcheurs au profit des lacs



Assemblée Générale ordinaire

Rapport financier de l'exercice 2023

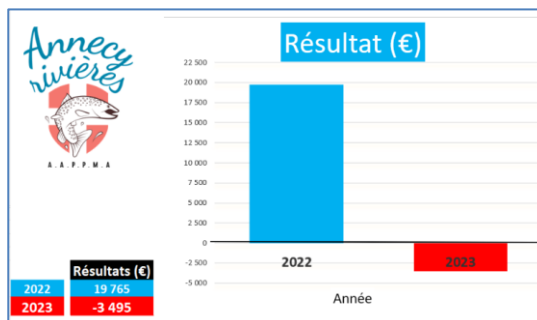
Bilan des comptes (€)

ACTIF		PASSIF		
	2023	2022		
ACTIF IMMOBILISE	105 930	98 215	FONDS PROPRES	374 333
IMMO CORPORELLES	52 836	46 157	Provisions et Fonds dédiés	8 970
IMMO FINANCIERES	53 094	52 058	RESULTAT	-3 495
ACTIF CIRCULANT	299 748	294 878	Subventions d'INVESTISSEMENT	3 891
CREANCES	59 777	14 238	DETTES CYCLIQUES	22 375
TRESORERIE	236 623	278 249	-FOURNISSEURS	4 766
DISPONIBILITES	246	221	-FISCALES ET SOCIALES	17 609
CH. CONST. AVANCE	3 102	2 170	-AUTRES DETTES	433
TOTAL	405 678	393 093	TOTAL	405 678

Assemblée Générale ordinaire

Rapport financier de l'exercice 2023

PRODUITS	2022	2023	Observations
VENTES DE CARTES	96964	102 304	
TRANSFERT DES CH.	2	3 176	
SUBVENTION	0	49 979	Dont Subv Plan Pêche CD74 pour 40161
SERVICES	52291	44 254	Notamment moins de pêches travaux
PROD. FINANCIERS	1052	2 829	Meilleur Taux Livret
PROD. EXCEPT.	5183	973	
TOTAL	155492	203 515	
CHARGES	2022	Réalisation	Observations
ACHATS CHEPTEL	150	8061	Essentiellement AEC pour Thiou
CHARGES EXTERNES	59709	87317	Travx Bassins pisciculture et Frais Architecte
IMPOTS ET TAXES	1800	1999	
CH. DE PERSONNEL	67848	93265	En plus 1 Garde-Pisciculteur mi-temps
DOT. AMORT.	6166	7334	
AUTRES CHARGES	54	64	
PROVISION RETRAITE		8970	
TOTAL	135727	207010	
RESULTAT	2022	Resultat	
RESULTAT	19 765	-3 495	



LECTURE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE (en annexe)

Vote de l'approbation des comptes 2023 après lecture : Approuvé à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Sont candidats à l'élection de la commission de contrôle pour le mandat 2024 :

Alain Lainé
Patrick Pilotti

Vote. Elus à l'unanimité.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS 2024

Cette année a débuté le contrat de travail à plein temps pour Julien BOURQUE, technicien Garde-Pisciculteur, suite à une première année à temps partiel en immersion avec Yves. Ainsi le passage de relais entre Yves et Julien se poursuit jusqu'au 31 décembre, date à laquelle Yves fera valoir ses droits à la retraite. Ce doublon n'est pas sans conséquence pour notre budget 2024.

Nous avons réuni le 3 Février notre équipe de gardes particuliers pour préparer la saison 2024, analyser les interventions de 2023, aborder les modifications de réglementation. Nous sommes en cours de recrutement d'un garde supplémentaire qui interviendra sur le secteur du bout du lac.

L'achat du nouveau véhicule pour les pêches électriques est programmé avec la transformation d'un véhicule de série pour l'adapter au besoin spécifique du transport de poissons. Cet achat devrait bénéficier d'une aide du Département dans le cadre du plan pêche.

Les activités de la pisciculture se poursuivent. Nous sommes dans la période d'éclosion. Nous comptons déjà de nombreux alevins qui viendront soutenir la population de nos truites de souche méditerranéenne en maintenant un brassage génétique de qualité. Les alevinages, seront effectués d'avril à juin selon les conditions hydrologiques et thermiques et conformément au plan de gestion local (PDPG). Les futurs géniteurs du Fier rejoindront bientôt les bassins extérieurs. Nous avons déjà réalisé deux pêches de travaux qui s'annoncent nombreuses cette année.

Après deux années consécutives de sécheresse nous espérons que l'été à venir sera plus favorable à la vie aquatique et ainsi à notre loisir pêche.

Concernant le parcours spécifique du Thiou après une première année de fonctionnement il est nécessaire de pouvoir modifier la réglementation pour 2025. A cet effet nous vous proposerons de voter les modifications arrêtés par le CA :

- 3 truites par jour et par pêcheur (passage d'une à trois prises).
- Augmentation du linéaire de la limite amont du parcours actuelle jusqu'à la partie en réserve de la vieille ville.
- Passage à l'hameçon simple sans ardillon en cohérence avec les autres parcours spécifiques de Haute Savoie

Le panneauage sera revu en conséquence.

Nos APN évoluent avec un stage supplémentaire pendant les vacances de Février. Les stages printemps et automne sont organisés conjointement avec l'ALP, lac le matin, rivière l'après-midi. Nos apprentis pêcheurs auront l'occasion de découvrir de nouveaux sites pendant les stages organisés hors période d'ouverture. Le petit plan d'eau de Rumilly où nous serons accueillis par l'AAPPMA de L'Albanais, un grand merci à eux, le lac des castors à Toisinges et le plan d'eau de Chenex gérés par la Fédération de pêche que nous remercions également, éventuellement le plan d'eau de Thuy géré par la société de pêche de Thônes qui a la gentillesse de nous accueillir.

Les stagiaires auront l'occasion de découvrir de toutes les techniques de pêche sur ces sites remarquables. Nous proposons également 5 stages en demi-journée les mercredis et samedis après-midi d'avril à juin sur le parcours du Thiou. Tous les renseignements et inscriptions se font sur notre site internet.

Un des grands dossiers du mandat partagé avec l'AAPPMA du lac d'Annecy, la rénovation du site de la Puya qui prend forme puisque le permis de construire a été déposé ainsi que le possible achat du terrain qui actuellement est la propriété de la commune d'Annecy. Ce projet d'envergure ne pourra se réaliser que si le département nous subventionne dans le cadre du plan pêche. A ce jour nous attendons l'accord pour la subvention sollicitée au Département. Nous croisons les doigts et avons bon espoir. Nous aurons ainsi une maîtrise totale du foncier et du bâti pour garantir sereinement l'investissement fait sur le site et notre présence à long terme. Nous remercions les services de la commune d'Annecy et du Département pour nous avoir entendus et accompagnés avec bienveillance dans l'instruction notre projet.

Une fresque murale représentant les poissons élevés dans la pisciculture avait été envisagée pour éviter les murs « décorés » par des artistes peu scrupuleux tel que nous le déplorons actuellement mais le Service des Bâtiments de France a émis un avis négatif.



Autre dossier que nous suivrons avec beaucoup d'attention en 2024 : Le projet de monter l'eau au Semnoz afin d'avoir une eau conforme aux exigences sanitaires pour la fabrication des fromages en alpage et la consommation d'eau potable des restaurants ; ce projet continue à nous préoccuper.

Le pompage prévu au col de Leschaux aux sources du Laudon pour l'alimentation en AEP, va encore fragiliser ce cours d'eau déjà très sollicité par les nombreux captages déjà existants sur ce cours d'eau et ses affluents.

La restitution du trop-plein sur ce captage est actuellement dirigée vers le Chéran. Bien que dans le cadre du projet d'alimentation pour le Semnoz, la restitution du trop-plein serait dirigée vers le Laudon cette « compensation » ne sera pas de nature satisfaisante pour réduire l'impact d'un prélèvement supplémentaire.

Des travaux sont prévus à la passerelle du moulin Bergeret ainsi qu'au pont de Monnetier pour effacer les seuils infranchissables (travaux rendus obligatoire par le classement du ruisseau en classe 2).

Ainsi deux rampes en enrochement de 70 et 50 mètres de long vont être créées pour faciliter la montaison des truites lacustres et ainsi ouvrir 900 mètres de linéaires supplémentaires.

Nous suivons également avec la fédération les travaux prévus sur les autres cours d'eau.

Nous avons tous été affectés par le décès de Bernard MAILLET, figure incontournable de la pêche, au printemps 2023. Pendant de longues années il a tenu le magasin LOISIRS ET PECHE avenue de Genève. Pêcheur engagé, il a été de tous les combats pour sauvegarder les milieux aquatiques et les rivières. Bernard a formé plusieurs générations de pêcheurs à son art.

Pour lui rendre hommage nous souhaitons inaugurer le parcours urbain le long du Thiou en le nommant **PARCOURS DE PECHE BERNARD MAILLET**, Nous avons sollicité à cet effet la mairie d'Annecy afin d'obtenir l'autorisation d'apposer une plaque à la mémoire de Bernard.

Pour nous rapprocher de nos adhérents nous souhaitons organiser une journée au bord de l'eau dans le cadre de la fête nationale de la pêche le 2 juin prochain. Le choix du site ainsi que les animations sont en cours d'élaboration. Vous serez informés par nos réseaux habituels de communication. Nous espérons vous trouver nombreux à cette occasion. Nous serons également présents à la journée de l'environnement organisée par la mairie de Metz-Tessy le jeudi 20 juin, journée à destination de notre jeune public CM1-CM2.

Depuis le début du mandat nous avons souvent été interpellés par nos adhérents souhaitant intégrer l'usage de l'hameçon sans ardillon dans la réglementation générale. Cette proposition avait été présentée au vote lors de l'assemblée générale 2021, elle n'a pas retenue l'adhésion souhaitée. Sur l'ensemble des panneaux installés le long des cours d'eau par l'AAPPMA, vous pouvez lire « hameçon sans ardillon conseillé ».

En Haute Savoie l'AAPPMA de l'Albanais ainsi que l'AAPPMA du chablais (réciprocaire) ont intégré l'usage de l'hameçon sans ardillon. Nous souhaitons nous intégrer dans cette dynamique dans le but d'harmoniser la réglementation sur l'ensemble du département.

Nous sommes conscients que les pratiques évoluent au bord de l'eau. Ainsi de plus en plus de pêcheurs pratiquent le prendre et relâcher. L'usage de l'hameçon sans ardillon prend alors tout son sens pour garantir un taux de survie élevé lors du retour à la rivière. A cet effet nous construisons actuellement une fiche décrivant les étapes à suivre pour épuiser, tenir, décrocher et remettre à l'eau un poisson dans les meilleures conditions.

Lorsque toutes les conditions seront réunies pour rassembler tous nos adhérents à ce principe, nous vous proposerons à nouveau de généraliser l'usage de l'hameçon sans ardillon dans la réglementation, et ce, avant la fin du mandat.

Vote du programme d'activités 2024 : Adopté à l'unanimité.

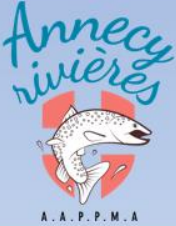
BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

M. VENET présente le budget prévisionnel tenant du programme d'activités 2024 de l'évolution des charges du personnel et autres charges ainsi que des prévisions de recettes

Anecy rivières		Assemblée Générale ordinaire		
A. A. P. P. M. A		Présentation pour adoption du budget prévisionnel 2024		
PRODUITS	Resultats 2023	Prévision 2024	Observations	
VENTES DE CARTES	102 304	106 600	Légère augmentation adhérents	
TRANSFERT DES CH.	3 176	3 176		
SUBVENTION	49 979	28 800	Dont Plan Pêche Départemental	
SERVICES	44 254	45 000		
PROD. FINANCIERS	2 829	2 000		
PROD. EXCEPT.	973	9 000		
TOTAL	203 515	194 576		
CHARGES	Réalisation	Prévision	Observations	
ACHATS CHEPTEL	8061	9200	Essentiellement AEC pour Thiou	
CHARGES EXTERNES	87317	97200	Dont nouveau véhicule	
IMPOTS ET TAXES	1999	2000		
CH. DE PERSONNEL	93265	116400	Masse salariale avec 2 Garders-Pisciculteurs	
DOT. AMORT.	7334	7500		
AUTRES CHARGES	64	64		
PROVISION RETRAITE	8970	8970		
TOTAL	207010	241334		
RESULTAT	Résultat	Prévision		
RESULTAT	-3 495	-46 758		

Vote. Adopté à l'unanimité.

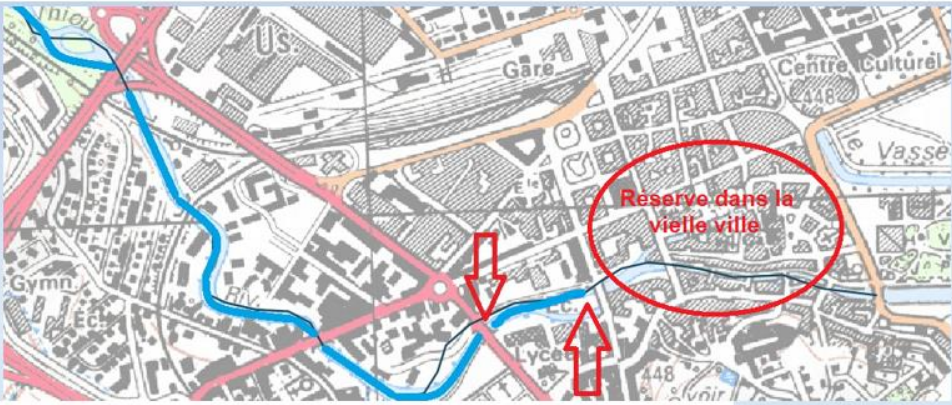
PARCOURS SPECIFIQUE DU THIOU – EVOLUTION REGLEMENTATION 2025



Assemblée Générale ordinaire


Proposition d'Evolution de la réglementation
du parcours spécifique du Thiou pour 2025

Prolongation du parcours jusqu'à la réserve vieille ville



2 hameçons simples sans ardillon,
ou 3 mouches

Passage de 1 à 3 truites / jour



Vote.

2 votes contre.

Adopté.

Fin de la partie statuaire de l'Assemblée Générale Ordinaire à 11h30.

Présentation de leur travail par les chargés de mission de la FD 74.

Bruno Martin présente la stratégie d'acquisition des connaissances mise en place par la Fédération depuis de nombreuses années : diagnostic des milieux, données thermiques, 530 inventaires sur notre secteur depuis 1985. L'observatoire du recrutement naturel c'est 13 inventaires réalisés annuellement pour le suivi de succès de la reproduction naturelle, complété par l'observatoire départemental : 23 inventaires réalisés tous les 2 par la FD et le SILA dans le cadre du contrat de bassin, mise à jour des pêches diagnostics et évaluation des plans de gestion sur les zones concernées. Toutes ces données servent à écrire le PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources Piscicoles) décliné en PGL 5Plan de Gestion Locaux) Ces deux plans datant de 2017 le nouveau plan en cours d'élaboration pour 2025. Le PGL volet restauration doit justifier les alevinages tenant compte des contraintes réglementaires (SDAGE RMC) : Nécessité de justifier l'alevinage + non dégradation des populations autochtones.

Philippe HUCHET a fait un rappel très complet sur la génétique des truites et les causes de dérives génétiques (le hasard étant le moteur principal) et la sélection naturelle, la colonisation de milieux différents, l'isolement qui entraîne la consanguinité. Ce rappel justifie le travail réalisé dans notre pisciculture : première sélection sur la base du phénotype (la robe), la biométrie individuelle et analyse génétiques permettant de trier les géniteurs, prélèvement des gamètes et croisements sur le terrain (en cours d'eau) et ensuite séparation individuelle de chaque lot à la Puya. Les analyses génétiques permettent d'éliminer l'introgession (hybrides) de comparer avec la population sauvage. Ensuite les futurs géniteurs sont pucés pour ne pas se faire reproduire entre eux présentant un lien de parenté.

Bruno Martin reprend la parole pour présenter l'avancée du projet de suivi par télémétrie des migrations de la truite lacustre sur l'Eau Morte dont il nous avait fait part l'an dernier. Rappel des objectifs de l'étude, des travaux déjà réalisés (implantation des antennes, deux posent des difficultés de fonctionnement -alimentation électrique et antenne emportée par dernière crue-), marquage estivaux et hivernaux des géniteurs prélevés en pêche électriques et premiers résultats sur l'antenne la plus proche du lac à Verthier : 57 truites marquées de novembre à février dont 39 mâles et 18 femelles ; 3044 détections pour 88 poissons, différence de comportement migratoire en mâle et femelles, dévalaison au lac de truites ayant passés plusieurs années en rivière. En 2024 les campagnes de marquage vont se poursuivre, observation de l'évolution des effectifs d'alevins entre juin et août (hypothèse de dévalaison précoce) et suivi des mouvements migratoires tout au long de l'année.

LE PRESIDENT FRANCIS AUBERT



- PJ Annexe : Rapport commission de contrôle des comptes

Rapport de la commission de contrôle sur les comptes de l'exercice 2023 de l'AAPPMA Annecy Rivières

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2023, nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'AAPPMA Annecy Rivières pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les contrôles effectués par pointage nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Le compte de résultat indique un total de 203 526 € en produits et de 207 010 € en charges soit un résultat net comptable de - 3495 €.

Nous avons constaté que le bilan ainsi que le compte de résultats concordent avec la comptabilité.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

A Annecy le 12 février 2024

Les vérificateurs des comptes

Alain LAINE



Patrick PILOTI

